

La Rochière, Louis de, seigneur des « Mesnilz » (présent à la montre)

Le toponyme de Mesnilz (Ménils) ne figure ni dans le répertoire des seigneuries d'Ernest de Cornulier (*op. cit.*) ni dans le *Dictionnaire* d'Henri Quilgars (*op. cit.*) et aucune déclaration n'en fait état, même à l'occasion d'un confront. Aussi cette seigneurie est-elle à situer hors du « terrouer ». En effet, elle est à localiser en Bréal-sous-Montfort (Ille-et-Vilaine) dans l'ancien diocèse de Saint-Malo où pareille seigneurie est en possession des La Rochière, comme en attestent des réformations anciennes : en 1427, l'« hôtel des Mesnils » est tenu par Jean de La Rochière, et, en 1513, par dom Jean de La Rochière (*Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. IC, 1996, p. 60 ; voir aussi SALLES, Henri des, *Evesché de Saint-Malo, anciennes réformations, reproduction textuelle d'un manuscrit ayant appartenu à M. Charles Cunat et Montre, de 1472, de l'archidiaconé de Dinan, documents inédits*, Paris, 1864, p. 236 et NASSIET, Michel, « Dictionnaire de feudataires des évêchés de Dol et de Saint-Malo », *Bulletin de l'Association bretonne*, 1991, p. 184).

Pourtant des seigneurs des Ménilz – les mêmes La Rochière – sont mentionnés et ils sont possessionnés en pays guérandais, depuis la seconde moitié du xv^e siècle au moins. Celui présent à la montre est Louis de La Rochière (ci-dessous).

En pays guérandais, cette famille fournit des « gens de savoir » : des notaires et un prêtre. Installée dans l'*intra muros* guérandais, où elle possède une maison, sa notabilité se lit dans sa présence à la confrérie Saint-Nicolas, confrérie à laquelle elle donne des dignitaires (procureur et abbé).

Dans les comptes d'Auffroy Guinot, trésorier et receveur général de Bretagne de 1430 à 1436, au titre des étrennes de 1434 (n.st.), émerge Jean de La Rochière (JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », p. 96, n° 92), et parmi les bénéficiaires des bijoux donnés aux noces de monseigneur le comte par mandement du 10 septembre 1431, Jeanne de La Rochière (*Id. ibid.*, p. 59, n° 238).

Dans le pays guérandais en 1437 (n.st.) se rencontre Guillaume de La Rochière (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484).

En mai 1443, Louis de La Rochière est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 15), puis de mai 1448 à mai 1449, il en est un des deux procureurs (f° 19 v°). Entre le 25 mars 1455 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1455) et le 12 juillet 1466 (Arch. dép. Morbihan, E 52,

p. 56), il exerce comme notaire. Il est encore cité : le 16 juillet 1471, comme disposant d'une maison dans la ville de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 977) et le 14 février 1472, il figure dans la liste de ceux qui prennent le parti du duc contre l'évêque de Nantes, il est alors qualifié de seigneur des « Meniz » (*ibid.*, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*, t. III, f° 237-238, sur cette affaire, voir POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 84 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 128-130). Il disparaît avant le 27 mai 1477, date à laquelle se lit la mention « feu » Louis de La Rochière (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1460).

Se trouve alors un autre Louis de La Rochière cité le 20 août 1495 (*ibid.*, B 1457) sans doute encore le 3 mai 1509 (*ibid.*, B 1481). Il meurt avant 1524 (*ibid.*, B 1463

Amaury de la Rochière est membre de la confrérie Saint-Nicolas en mai 1494 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f°31 v°). Il exerce comme notaire entre le 11 novembre 1486 (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 105) et le 18 août 1495 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1465). À une date inconnue, il vend aux Le Talruz 20 œillets de saline pour 500 livres tournois (*ibid.*, B 3022, f° 27 v° et site « Archives remarquables »).

Il décède avant le 15 janvier 1501, laissant une veuve, Olive Guillart, un fils Louis (Arch. dép. Loire-Atlantique, 5 38, f° 7 v°) et une fille Guillemette (ci-dessous).

« Messire » Jean de La Rochière est frère aîné d'Amaury. Il est ce dom Jean de La Rochière enregistré dans la montre de Saint-Malo de 1513, ci-dessus. Il occupe le 5 novembre 1478, la maison familiale de Guérande qui est située proche du cimetière de l'hôpital et au bout du jardin de cet établissement (Bibl. mun. Nantes, ms. 2667/2) ; dans le compte d'Antoine Sorel (1500-1506) receveur de la seigneurie des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande la valeur du rachat, « quand le cas echet », est apprécié à 20 sous (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 38 f° 8). Dom Jean entre à la confrérie Saint-Nicolas en mai 1485 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f°29) et il en est abbé en mai 1511 (*ibid.*, vol. I, f° 39). Il est cité encore le 3 mai 1509 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1481) et le 18 mai 1510, il est impliqué, avec d'autres, dans la prise de certains biens de la succession de maître Thébaud de Callac dont se plaint son héritier Jean de Callac (*ibid.*, B 19, f° 102). Il disparaît vers 1524 (*ibid.*, B 1463).

Louis est connu pour son activité de notaire entre le 23 octobre 1514 (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 159) et le 26 août 1530 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 641). Il est mentionné les : 21 octobre 1522, comme en procès avec Pierre du Verger, seigneur de Châteaulou, qui contient une évocation devant la cour de Nantes (*ibid.*, B 27, f° 176 v°) ; 14 octobre 1522, dans un mandement obtenu par Jean Pineau, alloué de Guérande afin qu'il

puisse avoir copie de certains actes qui se trouvent chez ceux qui ont et gardent les livres et les papiers d'office (*ibid.*, B 27, f° 211 v°), signe d'une activité de greffier exercée par Louis ; de mai 1522 à mai 1523, il est procureur de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère de Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 52, dont il est membre depuis 1513 (*ibid.*, vol. i, f° 45). Dans l'affaire qui en 1533, oppose, d'une part, Pierre Baye et, d'autre part, Guillaume Trimaud et Guyonne Jollan, son épouse à propos de l'exercice du droit de prémesse (droit selon lequel un membre d'un lignage parent dispose d'un droit de préemption ou de retrait sur la vente d'un bien d'un membre de ce lignage, la mesure étant destinée à maintenir les patrimoines nobles et le niveau des obligations militaires des feudataires) qu'entend exercer Pierre Baye sur certains œillets de saline, le 24 novembre 1533, Louis est désigné pour fixer le prix des biens contestés, mais « tellement mallade » ne put se déplacer (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 35, f° 80 v° et *ibid.*, E 641, f° 17-21). Les 15 et 16 mai 1536, il est ce seigneur du Mesnilz qui comparait à la montre où il est enregistré parmi « Les faisans ung archier » (transcription, f° 3 v° et site « Archives remarquables »). Il se trouve encore le 7 décembre 1539 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1461). Puis le 15 juin 1540, il présente au roi un minu pour ce qu'il tient à foi, hommage et rachat dans le domaine royal de Guérande soit 6 journaux de terre, 46,5 hommées de vigne, 1,66 de pré, une pièce de terre et une de vigne dont la superficie n'est pas donnée et 8 œillets de saline : un patrimoine, situé en la paroisse de Guérande, constitué de biens dispersés. Qualifié de « noble homme », seigneur des Ménils et d'« Heinleix », il est précisé qu'il est le fils d'Amaury de La Rochière et d'Olive Guillart, que les biens déclarés lui sont advenus de son oncle, « messire » Jean de La Rochière, prêtre, décédé il y vingt-six ans « ou environ » (vers 1524), qui était le frère aîné d'Amaury de La Rochière, père de Louis, décédé avant cette date, et également héritier pour une partie de ces biens de sa mère (*ibid.*, B 1463).

Il a une sœur Guillemette qui épouse Philippe Rogon, dont la mère, Olive Guillart, était la sœur de la mère de Philippe de Fresnay (*ibid.*, B 1493, septembre 1541).

Autres La Rochière :

- Pierre. Il paraphe comme notaire des actes entre le 27 avril 1480 (*ibid.*, B 1476) et 13 octobre 1494 (*ibid.*, 47 J 87).
- Guillaume. Il exerce également comme notaire entre le 9 juin 1540 (*ibid.*, B 1460) et le 11 novembre 1540 (*ibid.*, B 1480).

Hors du pays guérandais

- François. Le 24 mai 1474, don est fait à François de La Rochière du rachat de Pierre Le Bart, père de la femme dudit de La Rochière (BnF, ms. fr. 22318, p. 11).

- Guillaume. En 1541, à une montre tenue à Rennes est présent Guillaume de La Rochière « escuyer, seigneur de Princé » qui « se présente monté et bien armé en estat d'archer ...] Plus a fourni ung aultre homme monté et armé en estat d'archer ». Il déclare détenir « environ », 298 livres 11 sous 6 deniers de rente (SEVEGRAND, Gérard, « La montre des gentilshommes de l'évêché de Rennes en 1541(2^e partie) », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XCVI, 1994, p. 131, n° 834).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « La Rochière, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024